ASSIST[MD]

CONCENTRÉ D'HUILE

Un mélange d'agent tensioactif et d'huile pour pulvérisation agricole de qualité supérieure pour application avec les produits **POAST[MD]**, **BASAGRAN[MD]**, **LADDOK[MD]** et atrazine

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

GARANTIE : Huile minérale à base de paraffine 83%
Mélange d'agent tensioactif 17%

N^0 D'ENREGISTREMENT : 16937 **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

EN CAS D'URGENCE DU À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT AU
1 (800) 454-2673

CONTENU NET : 7 L, 10 L, 200 L

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5^e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
No. Tél. (289) 360-1300

ASSIST[MD], BASAGRAN[MD], LADDOK[MD] et POAST[MD] sont des marques déposées de BASF.

MODE D'EMPLOI

Le **concentré d'huile ASSIST** est un mélange d'agent tensioactif et d'une huile pour pulvérisation agricole de qualité supérieure conçu pour usage dans les applications par pulvérisation en postémergence de **POAST**, **BASAGRAN**, **LADDOK** et d'**atrazine**. Consulter les étiquettes pour le mode d'emploi détaillé des divers herbicides.

POAST
Certaines cultures à feuiles larges

Pour les pulvérisations de **POAST** avec le **concentré d'huile ASSIST** après émergence, appliquer aux graminées annuelles déjà levées au stade de croissance de 1 à 6 feuilles ou au chiendent jusqu'au stade de croissance de 3 feuilles conformément aux instructions données sur l'étiquette de **POAST**. Consulter l'étiquette de **POAST** pour plus d'information sur les cultures homologuées.

Il faut ajouter du concentré d'huile ASSIST à toutes les applications de POAST, aux doses suivantes:

Volume d'eau nécessaire par hectare	**Quantité nécessaire de concentré d'huile ASSIST par hectare**
Folle avoine, céréales spontanées et graminées annuelles	
Application terrestre	
50 à 110 litres	0,5 à 2 litres
110 à 200 litres	
Application aérienne	
25 à 50 litres	0,5 à 1 litre
Chiendent	
Application terrestre seulement	
110 litres	2 litres
200 litres	4 litres

BASAGRAN

Pour pulvérisation en postémergence de **BASAGRAN** et du **concéntre d'huile ASSIST**, appliquer aux mauvaises herbes à feuilles larges, après la levée, conformément aux instructions données sur l'étiquette de **BASAGRAN**. Consulter l'étiquette de **BASAGRAN** pour plus d'information sur les cultures homologuées.

Ajouter du **concentré d'huile ASSIST** aux applications par pulvérisation de **BASAGRAN**, aux doses suivantes:

Volume d'eau nécessaire par hectare	Quantité nécessaire de concentré d'huile ASSIST par hectare
Application terreste 100 à 400 litres	1 litre/100 litres de solution de pulvérisation jusqu'à un maximum de 2 L/ha. Réduire à 1 L/ha dans des conditions chaudes et humides.
Application aérienne 50 à 100 litres	0,125 à 0,25 litres

BASAGRAN, LADDOK
Maïs (grain, ensilage, sucré et de semence)

Pour les applications avec **LADDOK** ou **BASAGRAN**, pulvériser lorsque les mauvaises herbes ont une hauteur de 0,5 à 30 cm, conformément aux instructions données sur les étiquettes de **LADDOK** et de **BASAGRAN**.

ATRAZINE
Maïs (grain, ensilage, sucré et de semence)

Pour les pulvérisations d'atrazine avec le **concentré d'huile ASSIST** à la volée (application générale), après la levée, on applique aux mauvaises herbes à feuilles larges et aux graminées avant qu'elles aient atteint 4 cm de hauteur et moins de 24 jours après le semis. Ne pas traiter une fois que le maïs à atteint 15 cm de hauteur pour les applications avec de l'atrazine.
Ne pas ajouter d'herbicide à base d'hormone tel que 2,4-D, 2,4DB, MCPA, MCPB, Dicamba ou Kil-Mor[MD] ni quelque autre herbicide aux combinaisons d'emulsions huile-eau d'atrazine destinées au maïs.

MÉLANGE

1. Remplir d'eau le réservoir du pulvérisateur jusqu'à la moitié.

2. Verser la quantité voulue d'herbicide et continuer le remplissage.

3. Verser le **concentré d'huile ASSIST** en dernier. Une fois le remplissage terminé, continuer à brasser.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

2. Ne pas ingérer.

3. Éviter l'inhalation des vapeurs, de la poussière ou de la buée de pulvérisation de même que le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

4. Se laver à fond après la manipulation, avant de manger, de boire ou de fumer.

5. Porter des vêtements protecteurs, tels que des lunettes protectrices ou un écran facial, des gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), un chapeau, une chemise à manches longues, un pantalon et des bottes en caoutchouc.

6. Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément avant de réutiliser.

7. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après usage.

8. Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, cours d'eau et étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des restes.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes. Ce produit contient un distillat de pétrole.

ENTREPOSAGE

1. Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé et empêcher l'eau d'y pénétrer.

2. Ne pas expédier ou entreposer près de la nourriture pour les humains ou les animaux, des semences, des engrais et des pesticides.

3. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec et bien aéré, ne comportant pas de drain de vidange sur le sol.

4. Les herbicides doivent être expédiés et entreposés à l'écart des autres pesticides pour éviter la contamination.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MDToutes les autres produits mentionnés sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.

ASSIST[MD]

CONCENTRÉ D'HUILE

Un mélange d'agent tensioactif et d'huile pour pulvérisation agricole de qualité supérieure pour application avec les produits **POAST[MD]**, **BASAGRAN[MD]**, **LADDOK[MD]** et atrazine

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

GARANTIE : Huile minérale à base de paraffine 83%
Mélange d'agent tensioactif 17%

N^0 D'ENREGISTREMENT : 16937 **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

EN CAS D'URGENCE DU À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

CONTENU NET : 7 L, 10 L, 200 L

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5^e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
No. Tél. (289) 360-1300

ASSIST[MD], BASAGRAN[MD], LADDOK[MD] et POAST[MD] sont des marques déposées de BASF.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

2. Ne pas prendre ingérer.

3. Éviter l'inhalation des vapeurs, de la poussière ou de la buée de pulvérisation de même que le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

4. Se laver à fond après la manipulation, avant de manger, de boire ou de fumer.

5. Porter des vêtements protecteurs, tels que des lunettes protectrices ou un écran facial, des gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), un chapeau, une chemise à manches longues, un pantalon et des bottes en caoutchouc.

6. Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément avant de réutiliser.

7. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après usage.

8. Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, cours d'eau et étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des restes.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes. Ce produit contient un distillat de pétrole.

ENTREPOSAGE

1. Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé et empêcher l'eau d'y pénétrer.

2. Ne pas expédier ou entreposer près de la nourriture pour les humains ou les animaux, des semences, des engrais et des pesticides.

3. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec et bien aéré, ne comportant pas de drain de vidange sur le sol.

4. Les herbicides doivent être expédiés et entreposés à l'écart des autres pesticides pour éviter la contamination.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.